

DELIBERATION
**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 1 octobre 2024, le Bureau a été convoqué une nouvelle fois avec le même ordre du jour.
Le Bureau pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents :

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 6

date de la convocation :

2 octobre 2024

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à quatorze heures, le bureau du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/10 N°1B

Objet de la Délibération :
**Attribution marché
fourniture bennes
déchèteries**

Présents : MM D. MOUSSA, B. LE FRANCOIS, J-P. COLIN, B. GOEURIOT, B. GILSON, P. PICHAVANT
Était excusés :
Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 4 septembre 2024, relatif à la fourniture de 11 bennes amovibles pour équiper les bas de quai des déchèteries.

Vu que le présent marché est passé selon la procédure adaptée relevant de l'article L2123-1, R2123-1, R2123-5 et R2123-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le marché est conclu pour une durée de 3 mois, la livraison des bennes devant intervenir entre le 1^{er} et le 15 décembre prochain.

Vu les critères de jugement et l'analyse des offres reçues,

Entendu l'exposé du Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de fourniture des bennes à la société GILLARD SA,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'information (4111) à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au Tribunal Administratif de Nancy, 14/10/2024
Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98